



AVIS AU PUBLIC

ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE PERNES-LES-FONTAINES ET PRECISION DES MODALITES DE MISE A DISPOSITION AU PUBLIC DU PROJET

Par arrêté municipal N°2019-656 en date du 2 avril 2019, la Collectivité a engagé une procédure de modification simplifiée N°1 du PLU de la Ville dont les objectifs sont de procéder à la modification d'ordre graphique et réglementaire du PLU concernant l'orientation d'aménagement et de programmation de l'Argelouse n°5.2 et notamment le règlement graphique associé à la zone 1AUH1. L'engagement de cette procédure a été entérinée par délibération du Conseil municipal N°2019-2 en date du 30 avril 2019, ayant également précisé les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée N°1 du PLU.

Ladite délibération est affichée en Mairie de Pernes-les-Fontaines et à la Mairie annexe des Valayans, aux lieux et places habituels, à compter du mardi 7 mai 2019 pendant un mois et publiée sur le site internet de la Ville.

La phase de mise à disposition du public sera ouverte du LUNDI 20 MAI 2019 au VENDREDI 21 JUIN 2019 INCLUS et les modalités de cette phase ont été fixées par le Conseil municipal de la façon suivante :

- Mise à disposition du public en Mairie de Pernes-les-Fontaines, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et pour une durée d'un mois, du LUNDI 20 MAI 2019 au VENDREDI 21 JUIN 2019 INCLUS, du projet de modification simplifiée N°1 du PLU, d'une note de présentation de ce dernier, d'un registre destiné à recueillir les observations du public et le cas échéant les avis des Personnes Publiques Associées reçus dans ces délais,
- Pendant la durée de la mise à disposition du public, du LUNDI 20 MAI 2019 AU VENDREDI 21 JUIN 2019 INCLUS, le projet, sa note de présentation et, le cas échéant les avis des PPA reçus dans ces délais, seront consultables sur le site internet de la Ville,
- Publication du présent avis au public relatif à l'engagement de la modification simplifiée N°1 du PLU et indiquant lesdites modalités de mise à disposition du public dans un journal d'annonces légales du département, en Mairie de Pernes-les-Fontaines et sur le site internet de la Ville, au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition.